

## Déclaration de Joseph Maria Laurens Theo Cals (La Haye, 14 octobre 1965)

**Légende:** Le 14 octobre 1965, Joseph Cals, Premier ministre néerlandais, prononce devant la Deuxième Chambre des États-Généraux à la Haye un discours dans lequel il plaide en faveur d'un règlement rapide de la crise de la chaise vide.

**Source:** Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1965. Mars 1966. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_joseph\\_maria\\_laurens\\_theo\\_cals\\_la\\_haye\\_14\\_octobre\\_1965-fr-61ff56a3-6906-49e8-88f5-25f12c1bfe4b.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_joseph_maria_laurens_theo_cals_la_haye_14_octobre_1965-fr-61ff56a3-6906-49e8-88f5-25f12c1bfe4b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Déclaration de Joseph Maria Laurens Theo Cals (La Haye, 14 octobre 1965)

[...]

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les particularités de la crise actuelle de la C.E.E. et sur la conduite que le gouvernement se propose de tenir. Je ne veux le faire qu'après avoir donné mon adhésion à l'opinion de l'honorable représentant, M. Nederhorst, selon laquelle les tensions au sein de la Communauté ne peuvent être étudiées indépendamment des grands problèmes, non seulement de l'Alliance atlantique, mais de la politique mondiale. Les actions des Etats membres en donnent un exemple marquant. Elles sont si intimement liées à la politique de ces Etats sur le plan de l'Alliance atlantique, y compris la situation vis-à-vis du bloc communiste, qu'il est exclu de traiter des problèmes de la C.E.E. comme d'une entité à part. L'honorable représentant n'ignore certainement pas que la situation, inquiétante surtout depuis le 30 juin, ne s'est pas encore améliorée. Si la position n'était pas encore claire le 30 juin, il ne fait plus aucun doute, depuis la conférence de presse du Président de la République Française - il est quand même curieux qu'il n'existe pas de déclarations officielles sur lesquelles nous puissions nous baser, sur lesquelles nous puissions nous appuyer - que les aspects fondamentaux de la Communauté sont en cause. Peut-être même devrais-je dire que toute l'intégration européenne, dans la forme où nous l'avons connue et poursuivie jusqu'ici, et que nous voulons continuer à poursuivre, est en jeu. Il s'agit, en effet, comme l'a dit M. Nederhorst, d'une crise de l'ensemble du système de la coopération occidentale.

Mais puisque la France persiste manifestement, par ailleurs, par le biais de la « procédure écrite », dans ses intentions de contribuer à préserver ce qui existe, il n'est pas encore à craindre que des phénomènes de décomposition se manifestent immédiatement dans les Communautés. Néanmoins, il est clair que cette situation ambiguë ne saurait se prolonger longtemps. Il n'est pas impensable, hélas ! qu'à un moment donné, les gouvernements se trouvent devant une situation où ils devront constater - peut-être pas de jure mais au moins de facto - que les Communautés, dans leur constitution actuelle, ne fonctionnent plus.

[...]

Un retour à la situation antérieure est presque impensable dans le domaine économique, mais les répercussions sur le plan institutionnel et politique seront sans doute très graves si l'impasse actuelle se prolonge.

Dans ce contexte, la question s'est posée de savoir si, et dans quelles conditions, les cinq Etats membres qui assistent aux réunions du Conseil, pouvaient se croire en droit de prendre des décisions légitimes. C'est là une question qu'il est plus facile de poser que de résoudre, surtout dans le sens juridique. Mais lorsque la continuité des Communautés sera véritablement en jeu - et je me rends compte que j'ouvre avec cette phrase une perspective sombre, mais pensons un instant au cas le plus grave - il faudra également, à mon avis, prendre une décision dans un sens positif sur l'utilisation de ces moyens, car il ne peut avoir été dans l'intention du Traité de Rome que l'existence des Communautés devienne impossible du fait de l'absence continue de l'un des membres aux réunions.

Néanmoins, le gouvernement ne veut pas s'abandonner à une perspective aussi sombre ; c'est pourquoi il s'efforce, en ce moment, de résoudre les difficultés qui ont surgi et, en particulier, de susciter une reprise des délibérations interrompues. Je voudrais m'arrêter ici sur les suggestions faites récemment pour relancer les entretiens de Bruxelles.

Vous n'ignorez pas, M. le Président, que cette question a constitué le « plat de résistance » des conversations qui ont eu lieu à la Catshuis, le 16 septembre, entre, d'une part, MM. Harmel, Spaak et Fayat, et, d'autre part, mon collègue des affaires étrangères, M. de Block et moi-même. Au cours de ces conversations, la possibilité a été évoquée - et cette possibilité a été discutée depuis avec les gouvernements des autres pays membres - de convoquer une réunion des ministres des affaires étrangères après la réunion normale des 25 et 26, si la situation concernant l'attitude française n'évoluait pas le 25 et le 26 octobre ; je le répète : une réunion du Conseil, pas un entretien des six ministres des affaires étrangères, mais une réunion convoquée par le Président du Conseil dans le cadre des Communautés, une réunion du Conseil de la C.E.E., telle que le

prévoit le règlement, mais en l'absence de la Commission. Le règlement intérieur du Conseil prévoit explicitement cette possibilité.

Je tiens à déclarer formellement qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement néerlandais de discuter des questions concernant spécifiquement la C.E.E. - et ici je pense, évidemment, aux questions du financement agricole qui ont trait à l'exécution et à l'application du Traité de Rome - en l'absence de la Commission. La Commission européenne reste, chacun doit le reconnaître, le moteur du processus d'intégration. Sa tâche, évidente et indispensable, est décrite dans le traité même. Considérer la Commission comme un organisme technique destiné simplement à assister le Conseil est, à notre avis, méconnaître totalement sa fonction et ne tenir aucun compte du fait que la prise de décisions n'est possible que grâce à une collaboration entre le Conseil et l'exécutif.

M. le Président, une telle réunion aurait pour but de nous donner la possibilité de nous faire une opinion plus précise des vœux et des conditions de la France, qui, pour le moment, sont encore vagues. J'ai déjà fait allusion, il y a un instant, à la manière dont nous en avons pris connaissance ; mais l'importance d'une telle tentative n'est plus à souligner, et sans cette opinion, il ne serait pas possible de reprendre la discussion raisonnable à laquelle le gouvernement aspire.

[...]

Je déclare que le gouvernement est et reste d'avis qu'une atteinte aux Traités de Rome et de Paris est impensable, sous quelque forme que ce soit. Nous ne voulons pas marchander ou, pour utiliser un proverbe français assez mal connu, ménager la chèvre et le chou.

[...]

La politique européenne du gouvernement a pour objectif la création - j'ai déjà fait allusion, tout à l'heure, à l'aspect communautaire, mais je le répète ici - d'une Communauté supranationale à caractère ouvert, au sein de laquelle la démocratie parlementaire pourra remplir pleinement sa fonction spécifique.

[...]